

Image not found or type unknown



Droit consommation surendettement

Par **sefyou**, le **18/02/2010** à **11:54**

Bonjour,

Actuellement en situation de surendettement je bénéficie d'un plan de redressement ou le juge de l'exécution a conféré force exécutoire par ordonnance inscrite au rôle général. Depuis presque deux ans un créancier faisant partie de ce plan, n'a cessé de me relancer par différentes sociétés de recouvrement mandatées par le créancier voyant que le chantage ne fonctionne pas, il m'a envoyé une ordonnance avec injonction de payer auxquels j'ai immédiatement fait opposition par rapport au tribunal compétent. Précision je n'ai aucun retard dans l'échelonnement du plan que je règle mensuellement par mandat et virement. Nous sommes maintenant convoqués à une audience suite à mon opposition et je souhaiterais obtenir des renseignements sur mes droits par rapport à ma situation en vous remerciant d'avance.